

24 janvier 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 23 janvier 2007, l'Institut Français du Pétrole - IFP (4, avenue de Bois-Préau, 92852 Rueil-Malmaison) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 janvier 2007, par suite d'une augmentation de capital de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE (1), le seuil de 10% des droits de vote de cette société et détenir 1 360 622 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE représentant 2 721 244 droits de vote, soit 5,08% du capital et 9,64% des droits de vote de cette société (2).

(1) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 06-471 en date du 7 décembre 2006.

(2) Sur la base d'un capital composé de 26 805 458 actions représentant 28 215 283 droits de vote.